

RCS : EVREUX  
Code greffe : 2702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVREUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 00007  
Numéro SIREN : 824 528 129  
Nom ou dénomination : MaiaSpace

Ce dépôt a été enregistré le 10/06/2022 sous le numéro de dépôt 2860



**MaiaSpace**  
**(Anciennement ASL Proj 1)**  
Exercice clos le 31 décembre 2021

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG et Autres



## MaiaSpace (Anciennement ASL Proj 1)

Exercice clos le 31 décembre 2021

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société MaiaSpace,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MaiaSpace relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 13 mai 2022

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Christophe Goudard



## COMPTES ANNUELS AU 31/12/2021



**MaïaSpace SAS**  
**ArianeGroup Forêt de Vernon Batiment A37**

## Sommaire

Page de garde.....	
Sommaire.....	
<b>BILAN.....</b>	
Bilan - Actif.....	
Bilan - Passif.....	
<b>COMPTE DE RESULTAT.....</b>	
Compte de résultat.....	
Compte de résultat (suite).....	
<b>ANNEXES.....</b>	
Faits caractéristiques.....	
Règles et méthodes comptables.....	
<b>INFORMATION SUR BILAN.....</b>	
Capital Social.....	

# BILAN

## Bilan actif

BILAN-ACTIF	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions,brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL immobilisations incorporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL immobilisations corporelles</b>				
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL immobilisations financières</b>				
<b>Total Actif Immobilisé (II)</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>TOTAL Stock</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>TOTAL Créances</b>				
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres:				
Disponibilités	537		537	5
<b>TOTAL Disponibilités</b>	<b>537</b>		<b>537</b>	<b>5</b>
Charges constatées d'avance				
<b>Total Actif Circulant (III)</b>	<b>537</b>		<b>537</b>	<b>5</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Prime de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
<b>Total Général (I à VI)</b>	<b>537</b>		<b>537</b>	<b>5</b>

## Bilan passif

BILAN-PASSIF		31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel	dont versé : 500	500	20
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			
Ecarts de réévaluation	dont écart d'équivalence 0		
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0		
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0		
<b>TOTAL Réserves</b>			
Report à nouveau			(43)
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		<b>(23)</b>	<b>(13)</b>
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)</b>		<b>477</b>	<b>(36)</b>
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs : 0		
<b>TOTAL Dettes financières</b>			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		19	11
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		41	30
<b>TOTAL Dettes d'exploitation</b>		<b>60</b>	<b>41</b>
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL DETTES (IV)</b>		<b>60</b>	<b>41</b>
Ecart de conversion Passif (V)			
<b>TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)</b>		<b>537</b>	<b>5</b>

# COMPTE DE RESULTAT

## Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2021			31/12/2020
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services				
<b>Chiffres d'affaires nets</b>				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits				
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			23	13
Impôts, taxes et versements assimilés				0
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements Dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges				
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>23</b>	<b>13</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(23)</b>	<b>(13)</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total des produits financiers (V)</b>				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total des charges financières (VI)</b>				
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>				
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>(23)</b>	<b>(13)</b>

## Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>		
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)</b>		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	23	13
<b>BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>	<b>(23)</b>	<b>(13)</b>

# ANNEXES

## Faits caractéristiques

### 1.1 Activité de la Société au cours de l'exercice

La Société n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Lors de l'assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice 2018, l'associé unique a constaté que les capitaux propres étaient inférieurs à la moitié du capital social et a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce (applicable aux sociétés par actions simplifiées sur renvoi de l'article L. 227-1 du même code), de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société.

En décembre 2021, la Société a été activée en vue de se préparer à exercer à compter de 2022, une activité consistant à développer et commercialiser un mini-lanceur réutilisable et le cas échéant, d'ouvrir son capital à des investisseurs.

A cet effet, elle a également changé de dénomination sociale, d'objet social, de siège social (transféré à Vernon) et de président ; ses statuts ont été entièrement refondus.

Les pertes de la Société au 31 décembre 2020 ont été apurées ; le capital social de la Société a été porté à 500 000 euros au moyen de l'émission d'ABSA (actions assorties de bons de souscription d'actions).

### 1.2 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Nomination d'un nouveau président, Monsieur Yohann Leroy à compter du 21 mars 2022.

### 1.3 Evolution prévisible de la situation de la société

Il est envisagé qu'en 2022 la société commence son activité opérationnelle de conception, développement et production d'un lanceur civil semi-réutilisable avec une capacité d'emport maximale de 700 kg sur une orbite de référence héliosynchrone de 700 km lors de la récupération de l'étage principal (ci après le "lanceur"); de commercialisation, seule ou avec un tiers, des services de lancements spatiaux et d'opérations de lancement associées audit Lanceur ainsi que des services de transports orbitaux, réalisés en continuité du service de lancement du Lanceur

**Les informations ci-après constituent l'annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021.**

**Dont le total est de 536,93 K€ et le résultat s'élève à -23,239 K€.**

**L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.**

**Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.**

## **Règles et méthodes comptables**

---

### Méthodes comptables :

Les comptes sociaux au 31/12/2021 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France s  
le règlement de l'ANC 2014-03 relatif au plan comptable général et des règlements de l'ANC le modifiant.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de  
:

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Sauf mention, les montants sont exprimés en milliers d'euros

# **INFORMATION SUR BILAN**

## Nombre et valeur nominale des composants du capital social

Le capital social est fixé à la somme de 500 K€. Il est composé de 500 000 actions (1 € l'unité).

Le capital social de 500 K€ est entièrement libéré.

Les mouvements de l'exercice sont décrits ci-après :

	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2021	Valeur nominale
Actions ordinaires	20 000	480 000		500 000	€ 1,00
Actions amorties				0	
Actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote)				0	
Actions préférentielles				0	
Parts sociales				0	
Certificats d'investissement				0	
<b>Total</b>	<b>20 000</b>	<b>480 000</b>	<b>0</b>	<b>500 000</b>	

La répartition par principaux actionnaires est la suivante :

Rubriques	Pays	Nombre d'actions détenues	Montant en €	% détenu
ArianeGroup Holding	France	500 000	500 000	100%
<b>TOTAL</b>		<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>100%</b>

## MaiaSpace

SASU au capital de 500 000 €

Siège social : Bâtiment A37 ArianeGroup, Forêt de Vernon, 27200 Vernon, France  
824 528 129 RCS Evreux

---

### PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

EN DATE DU 30 MAI 2022

---

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mai,

La société ArianeGroup Holding, société par actions simplifiée au capital de 374.091.284 euros, ayant son siège social 51-61 Route de Verneuil, 78130 Les Mureaux, identifiée sous le numéro 519 032 171 RCS Versailles,

Agissant en qualité d'associé unique (l'"**Associé Unique**"), propriétaire de la totalité des 500.000 actions de la société MaiaSpace (la "**Société**"),

#### APRÈS AVOIR PRÉALABLEMENT RAPPELÉ QUE :

Ernst & Young et Autres, commissaire aux comptes de la Société, a été avisé des présentes, et le président de la Société a remis à l'Associé Unique les documents suivants :

- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (bilan, compte de résultat et annexe) ;
- le rapport de gestion du président ;
- le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels ;
- le texte des résolutions soumises aux décisions de l'Associé Unique.

#### A PRIS LES DÉCISIONS PORTANT SUR LES POINTS SUIVANTS :

- Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce ;
- Pouvoirs pour les formalités légales.

#### PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance des rapports du président et du commissaire aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par une perte de (23 238 ,66) euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Par ailleurs, il prend acte que la Société n'a pas engagé, au cours de l'exercice écoulé, de dépenses ou charges non déductibles fiscalement telles que visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

#### DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice 2021 d'un montant de (23 238,66) € au compte de report à nouveau. Le report à nouveau de la Société est ainsi porté à (23 238,66) € après affectation.

Le résultat de l'exercice se trouve par conséquent affecté comme suit :

<b>ORIGINE</b>	
Résultat de l'exercice	(23 238,66)€
Total	(23 238,66)€
<b>AFFECTATION</b>	
Report à nouveau	(23 238,66)€

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé Unique prend acte que la Société n'a distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

### **TROISIÈME DÉCISION**

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président, prend acte qu'aucune convention visée par l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

### **QUATRIÈME DÉCISION**

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités de droit.

\*  
\*      \*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.



**L'Associé Unique**  
ArianeGroup Holding,  
M. André-Hubert Roussel, Président



**MaiaSpace**  
**(Anciennement ASL Proj 1)**  
Exercice clos le 31 décembre 2021

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG et Autres



## MaiaSpace (Anciennement ASL Proj 1)

Exercice clos le 31 décembre 2021

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société MaiaSpace,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MaiaSpace relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 13 mai 2022

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Christophe Goudard



## COMPTES ANNUELS AU 31/12/2021



**MaïaSpace SAS**  
**ArianeGroup Forêt de Vernon Batiment A37**

## Sommaire

Page de garde.....	
Sommaire.....	
<b>BILAN.....</b>	
Bilan - Actif.....	
Bilan - Passif.....	
<b>COMPTE DE RESULTAT.....</b>	
Compte de résultat.....	
Compte de résultat (suite).....	
<b>ANNEXES.....</b>	
Faits caractéristiques.....	
Règles et méthodes comptables.....	
<b>INFORMATION SUR BILAN.....</b>	
Capital Social.....	

# BILAN

## Bilan actif

BILAN-ACTIF	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions,brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL immobilisations incorporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL immobilisations corporelles</b>				
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL immobilisations financières</b>				
<b>Total Actif Immobilisé (II)</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>TOTAL Stock</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>TOTAL Créances</b>				
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres:				
Disponibilités	537		537	5
<b>TOTAL Disponibilités</b>	<b>537</b>		<b>537</b>	<b>5</b>
Charges constatées d'avance				
<b>Total Actif Circulant (III)</b>	<b>537</b>		<b>537</b>	<b>5</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Prime de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
<b>Total Général (I à VI)</b>	<b>537</b>		<b>537</b>	<b>5</b>

## Bilan passif

BILAN-PASSIF		31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel	dont versé : 500	500	20
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....			
Ecarts de réévaluation	dont écart d'équivalence 0		
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0		
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0		
<b>TOTAL Réserves</b>			
Report à nouveau			(43)
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		<b>(23)</b>	<b>(13)</b>
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)</b>		<b>477</b>	<b>(36)</b>
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs : 0		
<b>TOTAL Dettes financières</b>			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		19	11
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		41	30
<b>TOTAL Dettes d'exploitation</b>		<b>60</b>	<b>41</b>
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL DETTES (IV)</b>		<b>60</b>	<b>41</b>
Ecart de conversion Passif (V)			
<b>TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)</b>		<b>537</b>	<b>5</b>

# COMPTE DE RESULTAT

## Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2021			31/12/2020
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services				
<b>Chiffres d'affaires nets</b>				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits				
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			23	13
Impôts, taxes et versements assimilés				0
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements Dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges				
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>23</b>	<b>13</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(23)</b>	<b>(13)</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total des produits financiers (V)</b>				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total des charges financières (VI)</b>				
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>				
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>(23)</b>	<b>(13)</b>

## Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>		
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)</b>		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	23	13
<b>BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>	<b>(23)</b>	<b>(13)</b>

# ANNEXES

## Faits caractéristiques

### 1.1 Activité de la Société au cours de l'exercice

La Société n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Lors de l'assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice 2018, l'associé unique a constaté que les capitaux propres étaient inférieurs à la moitié du capital social et a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce (applicable aux sociétés par actions simplifiées sur renvoi de l'article L. 227-1 du même code), de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société.

En décembre 2021, la Société a été activée en vue de se préparer à exercer à compter de 2022, une activité consistant à développer et commercialiser un mini-lanceur réutilisable et le cas échéant, d'ouvrir son capital à des investisseurs.

A cet effet, elle a également changé de dénomination sociale, d'objet social, de siège social (transféré à Vernon) et de président ; ses statuts ont été entièrement refondus.

Les pertes de la Société au 31 décembre 2020 ont été apurées ; le capital social de la Société a été porté à 500 000 euros au moyen de l'émission d'ABSA (actions assorties de bons de souscription d'actions).

### 1.2 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Nomination d'un nouveau président, Monsieur Yohann Leroy à compter du 21 mars 2022.

### 1.3 Evolution prévisible de la situation de la société

Il est envisagé qu'en 2022 la société commence son activité opérationnelle de conception, développement et production d'un lanceur civil semi-réutilisable avec une capacité d'emport maximale de 700 kg sur une orbite de référence héliosynchrone de 700 km lors de la récupération de l'étage principal (ci après le "lanceur"); de commercialisation, seule ou avec un tiers, des services de lancements spatiaux et d'opérations de lancement associées audit Lanceur ainsi que des services de transports orbitaux, réalisés en continuité du service de lancement du Lanceur

**Les informations ci-après constituent l'annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021.**

**Dont le total est de 536,93 K€ et le résultat s'élève à -23,239 K€.**

**L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.**

**Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.**

## **Règles et méthodes comptables**

---

### Méthodes comptables :

Les comptes sociaux au 31/12/2021 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France s  
le règlement de l'ANC 2014-03 relatif au plan comptable général et des règlements de l'ANC le modifiant.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de  
:

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Sauf mention, les montants sont exprimés en milliers d'euros

# **INFORMATION SUR BILAN**

## Nombre et valeur nominale des composants du capital social

Le capital social est fixé à la somme de 500 K€. Il est composé de 500 000 actions (1 € l'unité).

Le capital social de 500 K€ est entièrement libéré.

Les mouvements de l'exercice sont décrits ci-après :

	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2021	Valeur nominale
Actions ordinaires	20 000	480 000		500 000	€ 1,00
Actions amorties				0	
Actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote)				0	
Actions préférentielles				0	
Parts sociales				0	
Certificats d'investissement				0	
<b>Total</b>	<b>20 000</b>	<b>480 000</b>	<b>0</b>	<b>500 000</b>	

La répartition par principaux actionnaires est la suivante :

Rubriques	Pays	Nombre d'actions détenues	Montant en €	% détenu
ArianeGroup Holding	France	500 000	500 000	100%
<b>TOTAL</b>		<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>100%</b>